

Compte-rendu de la réunion gestion et récupération des eaux pluviales

27 mai 2019 – Mairie de Lassigny

Cette réunion s'inscrit dans le cadre du Plan Climat air énergie du territoire et de l'élaboration du Contrat Eau et Climat du Pays de Sources et Vallées (Communauté de communes du Pays Noyonnais, Pays des Sources et Deux Vallées). L'objectif est de présenter des réalisations menées par la commune de Lassigny et ensuite de présenter d'autres techniques de gestion des eaux pluviales par l'ADOPTA. La réunion sera également l'occasion de recueillir les projets à venir en matière de gestion des eaux pluviales.

1^{ère} partie : Présentation des projets de la mairie de Lassigny en matière de gestion des eaux pluviales

M. Aconin, adjoint à la mairie de Lassigny, délégué en charge de l'eau et de l'assainissement présente les différents projets en faveur de la gestion de l'eau pluviale sur la commune.

Tout d'abord, il précise que c'est avant tout une volonté politique de résoudre les problématiques liées à l'eau pluviale. La partie basse de la commune peut être inondée en cas d'orage. Il y a un projet de réouverture de la Divette. En parallèle, l'objectif des réalisations est de ne pas surcharger les réseaux d'eaux pluviales, lors de ces épisodes.

La commune comporte de nombreux massifs fleuris, afin d'arroser les fleurs sans utiliser l'eau potable, la commune a mis en place une cuve de récupération d'eau, d'une capacité de 19 m³. L'eau provient des bâtiments situés derrière le château et l'église. Lorsque la cuve est remplie, le trop-plein est rejeté vers le réseau d'eau pluviale.

La deuxième réalisation concerne des places de parkings autour du château qui ont été engazonnées pour permettre l'infiltration de l'eau. Au total, 16 places de parking ont été créées en 2015-2016 avec des dalles gazonnées. L'ensemble de la création du parking autour du château (béton, graviers, places de parking classique et 16 places de parking engazonnées) a coûté 36000 € H.T.

Le troisième projet concerne une raquette de retournement pour permettre aux camions poubelle de faire demi-tour dans une rue étroite. Cette raquette a été conçue afin de récupérer les eaux pluviales. Le rondpoint central est légèrement creux, ce qui permet de récolter, par ruissellement, les eaux de pluie. Au centre se trouve un système d'infiltration (puisard).

Un dernier projet a été réalisé sur la commune, sur La Potière, afin d'éviter que les eaux de ruissellement issues des champs n'atteignent la route, un bassin de récupération des eaux a été creusé. L'objectif était de pouvoir infiltrer les eaux à cet endroit. Cependant, le terrain est fort argileux et aucune buse n'a été prévue. Le bassin est souvent rempli d'eau et déborde.

Entretien

Il n'y a pas d'entretien nécessaire pour les places de parking. Pour les cuves de récupération d'eau, il faut nettoyer les filtres (surtout à l'automne avec la chute des feuilles). Cet entretien est réalisé par le personnel de la commune.

La mairie n'a pas fait appel à des organismes de conseil pour leur différent projet. C'était une volonté de préserver et de récupérer la ressource en eau.

L'ADOPTA, est une association qui peut aider les communes et collectivité pour la réflexion de projet, faire des retours d'expériences, etc.

Projet à venir

La cuve de récupération ne suffit pas pour arroser l'ensemble des massifs, surtout en période estivale.

La mairie a comme projet d'installer une cuve de récupération des eaux de toitures de la mairie et des bâtiments scolaires à proximité. Pour cela, il faut inverser toutes les pentes des gouttières. Cette cuve est une ancienne cuve sanitaire.

2^e partie : Présentation des techniques alternatives de gestion durable et intégrée des eaux pluviales en milieux urbain

Intervention d'Elia Desmot, chargée de mission sur le territoire picard pour l'association ADOPTA (association pour le développement opérationnel et la promotion des techniques alternatives en matière d'eaux pluviales).

Philosophie de gestion durable des eaux pluviales

Le principe de la gestion pluviale est de rester au plus proche de cycle de l'eau et d'essayer d'infiltrer la goutte dès qu'elle tombe (gestion au plus près du point de chute), de ne pas imperméabiliser, d'éviter le ruissellement.

Le plus important est l'application de ces méthodes à l'urbanisme pour soulager les réseaux.

La boîte à outils

Il existe de nombreuses solutions qu'il est possible de visualiser sur le showroom de Douai qui présente l'ensemble des techniques alternatives à la gestion des eaux pluviales.

Vous pouvez également retrouver les informations présentées sur le site internet de l'ADOPTA : www.adopta.fr dans la parties publication (fiches de cas, fiches techniques, vidéo, etc).

- L'arasement de bordures : permet la connexion entre la chaussée et les espaces verts infiltrant
- La noue
- La tranchée drainante
- Les revêtements perméables
- Les toitures végétalisées
- Les espaces inondables
- La chaussée à structure réservoir
- Les revêtements poreux : capacité d'infiltration de 2cm/s
- La bouche d'injection
- Le puits d'infiltration

La récupération et l'utilisation des eaux pluviales est soumise à un arrêté préfectoral relatif à leur usage à l'intérieur et à l'extérieur des bâtiments.

Ces usages sont également soumis à des recommandations de l'ARS.

3^e partie : Actions aidées au 11^e programme de l'Agence de l'Eau seine Normandie

Enjeux :

- Quantitatif: réduction du risque inondation + recharge des nappes phréatiques
- Qualitatif : études de ruissellement et amélioration de la qualité du milieu

De manière générale, les études, les travaux et l'animation visant :

- La réduction des volumes d'eaux de ruissellement collectés
- La maîtrise des pollutions dès l'origine du ruissellement
- La dépollution

Sont aidés dans le cadre du 11^e programme de l'Agence de l'eau.

Pour les dispositifs présentés ci-dessus, certains bénéficient de taux d'aide, c'est le cas pour :

- Création de noues
- Tranchées drainantes (si la tranchée est alimentée en eau via sa surface perméable)
- Les revêtements perméables (dalles pavées, dalles-gazon, pavés à ouvertures drainantes, pavés à joints élargis, béton de résine drainant, ...)
- Les toitures végétalisées
- La chaussée à structure réservoir (revêtement poreux, système d'infiltration)

Gestion du ruissellement dans les zones agricoles

Pour ce qui est des aides dans la maîtrise du ruissellement sont aidés :

- Les diagnostics hydrauliques à l'échelle du bassin versant
- Les travaux d'aménagement de type hydraulique douce
- L'acquisition foncière pour la mise en place d'aménagement